



PROJET PEDAGOGIQUE DU CAMP

Vacances Juillet 2017

CAMP JUILLET 2017



Morgane Colin
Emilien Garin
Chloée Masnou
Drystan Chatelain

CENTRE DE LOISIRS ST BRUNO

SOMMAIRE

1) Présentation de la structure

- a. La structure
- b. Localisation de Réaumont
- c. Locaux
- d. Public visé

2) Objectifs éducatifs de l'organisateur

3) Les Objectifs Pédagogiques

- a. Les Objectifs Généraux
- b. Les Objectifs Opérationnels

4) Le fonctionnement

- a. Moyens Humains
- b. Le rôle de chacun
- c. Journée Type
- d. Temps libres et activités
- e. Les règles de vie

5) Le bilan

1) Présentation de la structure

a. La structure

Le centre le « Centaure » situé au cœur du village de Réaumont. L'hébergement se fait en chambre de 4 ou 6 lits.

b. Localisation de Réaumont

Réaumont est une ancienne commune française située dans le département de l'Isère en région Auvergne Rhône-Alpes.

c. Locaux

Un bâtiment de plain-pied, accolé au centre équestre.

Les douches et sanitaires sont collectifs. Chaque chambre est équipée de deux armoires.

Le centre a à sa disposition une salle d'activités.

d. Public visé

L'âge des jeunes qui viennent au camp est compris entre 6 et 14 ans. Ces jeunes sont en majorité issus de la ville de la Tour du Pin ou des villages à proximité du centre de loisirs.

2) Objectifs éducatifs de l'organisateur

- Permettre aux jeunes de grandir
 - Autonomie des jeunes
- L'ouverture d'esprit
 - Accepter les différences de chacun
- Sensibilisation au contact animal

- Renforcement du lien social
 - Égalité, Laïcité
 - L'échange
 - Respect des autres
 - Le Vivre Ensemble.

3) Les Objectifs Pédagogiques

a. Les Objectifs Généraux

- Développer la citoyenneté chez les jeunes en leur permettant de devenir acteur et de s'épanouir dans la vie du camp.
- Favoriser la participation des jeunes dans leurs activités de la vie quotidienne.
- Développer les capacités motrices des jeunes dans leurs activités de la vie quotidienne.
- Développer l'autonomie et la participation des jeunes lors de la vie en collectivité.
- Pratique d'activités (Equitation).

b. Les Objectifs Opérationnels

Impliquer les jeunes dans la vie du camp

Mise en place de boîtes à idées pour recueillir leurs souhaits et leurs idées.
Etablir un bilan sous forme de retour (oral et écrit), par l'intermédiaire d'activités ludiques pour évaluer le ressenti de chacun.

Intégrer les jeunes au sein du groupe.

Négocier et établir des règles de vie avec le groupe de jeunes en fixant des limites de sécurité, en s'attachant au respect mutuel, en coopérant et s'entraïdant.
Mise en place d'échange autour d'une table par exemple.
Instaurer un climat de confiance en étant présent, à l'écoute et à la disponibilité de chacun.
Veiller à la bonne intégration des nouveaux jeunes.

Amener les jeunes à faire seul leurs activités dans la vie quotidienne.

En proposant un aménagement de l'espace et un matériel adapté à l'âge de chacun.
En les laissant circuler et faire seuls dans les ateliers avec la présence de l'adulte.
En les sollicitant à faire seuls, des actions de tous les jours.

Encourager les jeunes dans leurs activités sportives.

Proposer de nouvelles activités sportives permettant à chacun de développer sa motricité, sa coordination, sa capacité à faire des efforts, son ouverture d'esprit et sa curiosité...

Organiser des rencontres, partages et échanges autour du jeu, dans la découverte et la création d'activité.

Développer chez le jeune, sa créativité, sa motricité, son imaginaire, son ouverture d'esprit et sa curiosité...

4) Le fonctionnement

a. Moyens Humains

Etant donné que le séjour est une activité accessoire au centre de loisirs, et en tenant compte de la réglementation jeunesse et sport, l'équipe pédagogique est constituée d'un responsable du centre de loisirs, une directrice (Mme ASENSIO Déborah), un directeur Mr BRON Mickael (Educateur sportif titulaire d'un BPJEPS et UCCAM). Par délégation, Mme COLIN Morgane (Titulaire BAFA), est nommée responsable sur place de cette activité accessoire sous la responsabilité du directeur du centre de loisirs. Elle est épaulée par une animatrice Mme MASNOU Chloé (Titulaire BAFA, assistante sanitaire), et de deux animateurs, M. GARIN Emilien (Titulaire BAFA, surveillant de baignade) et M. CHATELAIN (Stagiaire BAFA), chaque personne de cette équipe est titulaire du PSC1.

b. Le rôle de chacun

L'équipe de direction

- Est responsable de la sécurité des animateurs et des enfants : affective, physique et morale.
- Permet la cohésion d'équipe, et est garante du travail d'équipe.
- Favorise les temps de formation : évaluation des stagiaires et des animateurs chaque semaine.
- Doit maintenir le dialogue avec les différents partenaires.
- Assure l'administration du centre (présence des enfants, des animateurs,)
- Assure la gestion de l'infirmierie
- Doit effectuer des repérages avant d'emmener les enfants.
- Est garante des locaux et du matériel.

L'animateur

- Est Ponctuelle
- Est responsable de la sécurité des enfants : Affective, physique et morale.
- Est à l'écoute des enfants.
- Est respectueux des locaux, du matériel et de toutes les personnes présentes au sein des différentes structures.
- S'adapte.
- Prend des initiatives.
- Reste motivé et motivant.
- Est capable de s'intégrer à un groupe.
- Prépare, anime et évalue ses activités
- Respecte le projet pédagogique

Les enfants et les jeunes

- Sont respectueux des locaux, du matériel et de toutes les personnes présentes au sein des différentes structures.
- Sont acteurs de leurs journées en participant aux activités proposées.
- Sont à l'écoute de l'équipe de Direction et d'Animation, chaque matin les animateurs présentent : la journée, les différents temps forts, afin que les enfants se sentent accueillis et aient des repères pour la journée.

Les évaluations

Pour les animateurs

Les animateurs évaluent leurs journées par l'intermédiaire d'une grille d'évaluation séance lors de chaque activité, lors des réunions le soir, et lors de La communication avec les parents, lors du retour du séjour.

Pour les enfants

Les jeunes évaluent leur journée lors des temps d'échanges le soir avant le goûter où un temps de bilan est mis en place où chacun exprime son ressenti de la journée.

Pour les parents

L'évaluation se fait par l'intermédiaire de la communication avec les animateurs et l'équipe de direction lors du retour du séjour.

c. Journée Type

8H15/9h15 :	Petit déjeuner
10H00/12h :	Présentation aux jeunes du déroulement de la journée/Présentation des activités/ Activités.
12h/13h :	Déjeuner
13h/14h :	Temps libre.
14h/16h30 :	Activités
16h30/17h :	Goûter
17h/18h45 :	Temps libre (douche + préparation)
19h/20h :	Dîner
20h30/22h :	Veillée

Le matin :

Les jeunes doivent attendre 8h00 avant de se lever et respecter le sommeil des autres camarades ainsi que celui de l'ensemble des vacanciers présent dans le camp. Le petit déjeuner se fait en autonomie. Puis une activité est proposée de 10h à 12h.

L'après-midi :

Un temps libre a lieu de 13h à 14h avant que l'activité encadrée par les différents animateurs se déroulent de 14h à 16h30, un goûter vient ensuite accompagner cette fin d'après-midi.

Le soir :

Un temps libre est proposé de 17h00 à 18h45, le repas s'en suit jusqu'à 20h00. Des veillées jusqu'à 22h maxi pour les jeunes viennent clôturer les journées avant le coucher.

d. Temps libres et activités

Lors des temps libres, les jeunes ont accès à différentes activités (jeux de société, lecture...), Ces activités sont gérées en autonomie et doivent être menées avec le plus grand respect des camarades et des vacanciers du camp.

Les activités :

Les activités se veulent attractives et complémentaires du système scolaire.

Les activités ont pour but de permettre aux jeunes de découvrir l'environnement dans lesquels ils se situent, et permettre également à ces jeunes de développer leur capacité à intégrer des règles.

La cohabitation avec le personnel du camp ou avec les vacanciers, l'utilisation des infrastructures, sont autant d'éléments que les jeunes doivent respecter pour le bien-être de tous.

e. Les règles de vie

Un règlement intérieur établi doit être accepté, signé et respecté par tous les parents et par tous les jeunes, les parents prennent connaissance de ce règlement avant de le signer.

Ce règlement intérieur est accompagné d'un contrat moral entre tous les acteurs (jeunes, animateurs). A partir du moment où il est accepté de tous, il doit être respecté. Les animateurs sont simplement là pour poser un cadre qui s'articule avec les besoins et obligations de chacun. Ces règles sont discutées avec les jeunes et les animateurs en sont les garants. Le respect reste le maître mot dans la vie quotidienne du camp mais aussi à l'extérieur de celui-ci. Les règles peuvent évoluer dans le temps.

Quelques règles à respecter par les animateurs

- Les horaires, le travail des autres, les objectifs pédagogiques sont à respecter.
- Les divergences entre animateurs se font en privé.
- Les communications personnelles pendant le travail sont interdites.
- Chaque animateur est tenu de respecter et d'appliquer le règlement.
- Il est interdit de fumer et de boire.

5) Le bilan

Le Camp de vacances est une activité accessoire à l'accueil de loisirs qui permet aux jeunes de découvrir un environnement extérieur au centre, au collège ou écoles primaires qu'ils ont pour habitude de côtoyer toute l'année. Cette aventure différente doit aussi montrer aux jeunes que malgré des repères inhabituels, les règles de vie et le comportement de chacun, se doit d'être le plus respectueux possible pour un meilleur environnement et un meilleur climat social.